

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 12 décembre 2019 à 19 h, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire, Pierre Cormier, constate le quorum ouvre la séance à 19 h.

**RÉSOLUTION N° 1057-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé

RÉSOLUTION N° 1058-19
RÈGLEMENT N° 340 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME FISCAL PARTICULIER POUR LE PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n° 340 a été déposé et qu'un avis a été donné lors de la séance du 9 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Charles Arseneault appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le règlement n° 340 « Règlement concernant le régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

Le conseiller Sylvain Cormier se prononce contre.

RÉSOLUTION N° 1059-19
MANDAT CONNEXION AFFAIRES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit apporter des modifications à son système téléphonique;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie Telus;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que la directrice générale adjointe, madame Laura Mansbridge soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, les documents concernant le contrat pour le système téléphonique avec la compagnie Telus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N°1060-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 11.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale